



INTENCIAL
PATRIMOINE

▣ GROUPE **APICIL**

La plateforme unique en architecture ouverte dédiée
aux professionnels de la gestion de patrimoine

INTENCIAL GESTION PRIVÉE II VIE ET CAPI

**UNE GAMME DE CONTRATS DE DROIT
FRANÇAIS SOUS SUPERVISION
LUXEMBOURGEOISE POUR
UNE ÉPARGNE HAUT DE GAMME**

Le contrat d'assurance-vie INTENCIAL Gestion Privée II Vie
et le contrat de capitalisation INTENCIAL Gestion Privée II
Capi (Personne Physique et Personne Morale) sont assurés
par APICIL Life

intencial.fr

VOTRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE, VOTRE MEILLEUR ALLIÉ POUR VOTRE PATRIMOINE

Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation de la gamme **INTENCIAL Gestion Privée II** sont exclusivement disponibles auprès des **Conseillers en Gestion de Patrimoine partenaires (CGP)**.

Le CGP est l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans la création, la gestion et la transmission de votre patrimoine financier.

Son indépendance est la garantie d'un conseil avisé et neutre, au service de vos intérêts et de ceux de vos proches.

Il met toute son expertise à votre service, que ce soit dans la sélection de votre allocation à réaliser en cours de vie du contrat et du choix des options à mettre en place pour optimiser la gestion de vos actifs.

Ces choix d'investissement sont effectués en fonction de votre situation personnelle et patrimoniale, de vos connaissances, de votre appétence au risque et de vos projets futurs.

...au service de vos intérêts...



POURQUOI FAIRE CONFIANCE À UN CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE ?



Il offre un conseil personnalisé et propose les solutions les plus adaptées à vos objectifs et à votre situation patrimoniale.



Il se forme en continu pour mettre à jour ses connaissances et ses compétences financières. **INTENCIAL Patrimoine** l'accompagne dans cette démarche tout au long de l'année.



Il travaille en collaboration avec des avocats, des experts comptables et des notaires, auprès desquels il endosse le rôle de chef d'orchestre.



C'est un partenaire privilégié du fait de sa disponibilité et de son implication. Il établit avec vous une relation de confiance sur le long terme.



Son métier est réglementé et s'inscrit dans une logique de conseil. Celui-ci est fondé sur de solides compétences financières et juridiques.

VOTRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE VOUS RECOMMANDE LA GAMME INTENCIAL GESTION PRIVÉE II

Un contrat de droit français sous supervision luxembourgeoise est une solution patrimoniale qui vous permet d'épargner tout au long de votre vie dans un cadre financier protégé. Que ce soit pour accéder à la propriété, préparer la transmission de son patrimoine ou sa retraite, INTENCIAL Gestion Privée II est un produit d'épargne qui répond à de nombreux besoins.

Contrairement aux idées reçues, les sommes épargnées ne sont pas bloquées et restent disponibles à tout moment dans le cadre d'un rachat total ou partiel du contrat.

Produit d'épargne à moyen et long-terme vous bénéficierez des avantages fiscaux qu'il propose en cas de détention supérieure à 8 ans ou plus. Et aucune fiscalité n'est applicable en l'absence de rachat.

En cas de décès, le contrat d'assurance-vie est dénoué et le capital est transmis dans des conditions fiscales favorables au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans la « clause bénéficiaire » (dans les limites réglementaires).

En offrant une meilleure protection des avoirs aux épargnants, l'assurance-vie de droit français sous supervision luxembourgeoise représente une option de diversification complémentaire au contrat d'assurance-vie français.

À CHAQUE ÉPARGNANT UNE BONNE RAISON DE
SOUSCRIRE UN CONTRAT DE LA GAMME INTENCIAL
GESTION PRIVÉE II.

La Gamme INTENCIAL Gestion Privée II

Protéger | Anticiper | Concrétiser | Préparer | Valoriser | Transmettre

LES DIFFÉRENCES ENTRE

INTENCIAL GESTION PRIVÉE II VIE & INTENCIAL GESTION PRIVÉE II CAPI

INTENCIAL GESTION PRIVÉE II VIE ▼ Contrat d'Assurance-vie	INTENCIAL GESTION PRIVÉE II CAPI ▼ Contrat de Capitalisation
Disponible uniquement pour les Personnes Physiques	Disponible pour les Personnes Physiques et les Personnes Morales
Le décès de l'assuré entraîne la clôture du contrat (dénouement)	Le décès du souscripteur n'entraîne pas la clôture du contrat (transmission)
Le capital est transmis hors succession	Le contrat intègre l'actif successoral du défunt
Le capital est transmis aux bénéficiaires désignés dans la clause	Les héritiers peuvent procéder à un rachat ou conserver le contrat
—	Le contrat peut faire l'objet d'une donation (en pleine propriété ou en démembrement de propriété)

► Bon à savoir

À la différence d'un contrat d'assurance-vie, le décès du souscripteur d'un contrat de capitalisation n'entraîne pas le dénouement du contrat mais sa transmission. Celui-ci intègre alors l'actif successoral des héritiers qui peuvent demander le rachat du contrat ou son maintien jusqu'à son terme.



COMMENT FONCTIONNENT LES CONTRATS D'ASSURANCE- VIE ET DE CAPITALISATION ?

Il existe deux types de supports financiers pouvant être intégrés dans un contrat d'assurance-vie et de capitalisation :



LES SUPPORTS LIBELLÉS EN UNITÉS DE COMPTE⁽¹⁾

Permettent d'investir dans une large gamme de fonds financiers. Leur univers d'investissement est très large et leur potentiel de rendement est plus important en contrepartie d'un risque plus élevé (risque de perte en capital).



LES FONDS EUROS

Dont le capital est garanti (hors frais de gestion des fonds) en contrepartie d'un rendement plus faible. Ils sont constitués en grande majorité d'obligations d'État, et d'obligations d'entreprises.

POUR DIVERSIFIER SON ÉPARGNE, RIEN DE MIEUX QUE D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Dans un environnement économique complexe, il est crucial de choisir une allocation d'actifs adaptée à l'horizon de ses projets. Tout cela peut être difficile si l'analyse est réalisée sans aucune aide. Votre conseiller en gestion de patrimoine est à même de vous faire saisir les opportunités inhérentes aux fluctuations de marché. Demandez-lui conseil.



	UNITÉS DE COMPTE	FONDS EUROS
UNIVERS D'INVESTISSEMENT	Actions, obligations, fonds immobiliers, ETF, produits structurés, fonds thématiques, OPC...	Obligations d'État, obligations d'entreprise
AVANTAGES	Univers d'investissement très large Rendement potentiellement plus élevé	Capital garanti (hors frais de gestion et de frais sur versement)
INCONVÉNIENTS	Risque de perte en capital Risque lié à la volatilité Risque de liquidité	Diversification limitée Rendement potentiellement faible

(1) L'organisme assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(2) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques et/ ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site officiel de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur le site www.mesdocumentspriips.fr/apicil.

LES AVANTAGES DE LA SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE

Solutions de diversification patrimoniale aux atouts uniques, les contrats de la gamme INTENCIAL Gestion Privée II apportent une plus grande sécurité financière à vos avoirs grâce à la notion de super privilège et à l'application du triangle de sécurité.

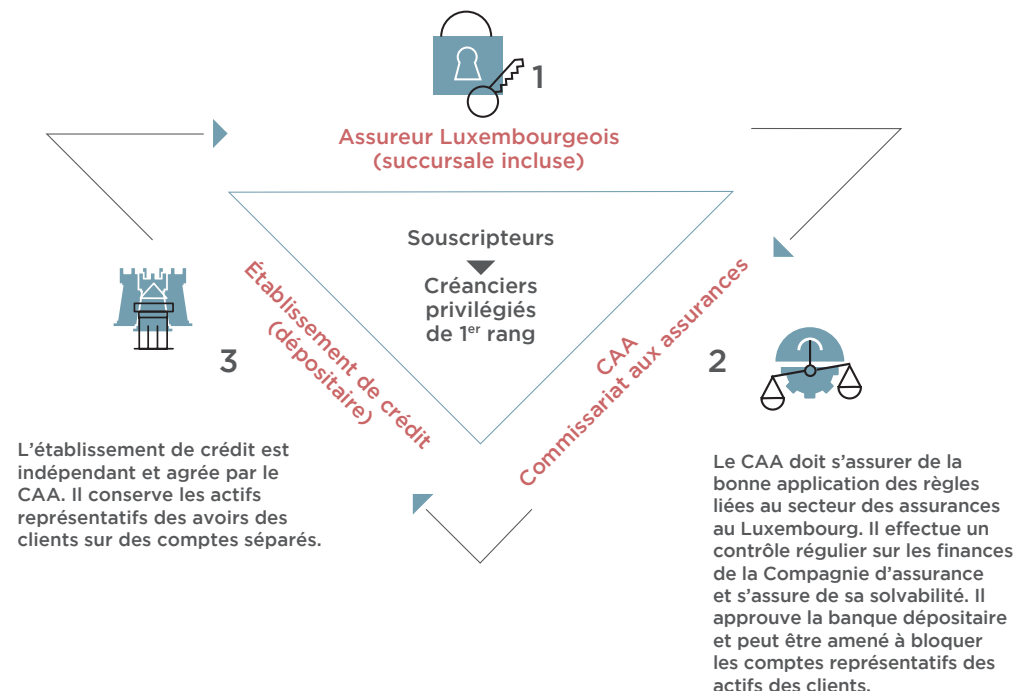


... une plus
grande sécurité
financière...

** Le CAA (Commissariat aux assurances) est l'autorité compétente de surveillance du secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg, qui comprend les entreprises d'assurance, les entreprises de réassurance, certains fonds de pension, les professionnels du secteur de l'assurance (PSA) et les intermédiaires d'assurances et de réassurances (agents et courtiers). Pour plus d'informations www.caa.lu.*

QU'EST-CE QUE LE TRIANGLE DE SÉCURITÉ ?

L'assureur est supervisé par le CAA* (Commissariat aux assurances), à qui il soumet trimestriellement un reporting des actifs représentatifs des avoirs de ses clients. Il confie à la banque dépositaire tous les actifs des clients dans les conditions fixées par le CAA.



QU'EST-CE QUE LA NOTION DE SUPER PRIVILÈGE ?

Les souscripteurs disposent d'un privilège (super privilège) qui leur donnent le statut de créancier de premier rang en cas de défaillance de l'assureur.

Ce statut prime sur tous les autres créanciers, **c'est-à-dire qu'en cas de défaillance de la compagnie d'assurance, aucun autre créancier n'a de recours sur ces actifs.**

ASSURANCE-VIE DE DROIT FRANÇAIS SOUS SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE, REMPART DE SÉCURITÉ FACE AUX INQUIÉTUDES DES ÉPARGNANTS

	COMPARAISON ENTRE UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE FRANÇAIS	ET UN CONTRAT DE DROIT FRANÇAIS SOUS SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE
	GAMME INTENCIAL LIBÉRALYS	GAMME INTENCIAL GESTION PRIVÉE II
	APICIL Épargne* Compagnie d'assurance de droit français 	APICIL Life Compagnie d'assurance de droit français sous supervision luxembourgeoise 
GARANTIES ET PROTECTION DE L'ÉPARGNE	► Application possible de la Loi Sapin 2, article 49 bis (restriction des retraits pendant 6 mois maximum) ► Statut de créancier de 6^{ème} rang pour l'assuré en cas de faillite de l'assureur	► Loi Sapin 2 non applicable L'État ne peut pas geler les avoirs des assurés ► Super privilège Statut de créancier de 1^{er} rang pour l'assuré en cas de faillite de l'assureur ► Triangle de sécurité Ségrégation des comptes (assureur et assuré)
PLAFOND DU DÉPÔT DE GARANTIE	70 000 € (par déposant et par société d'assurance)	Aucun plafond
NOTATION DU PAYS STANDARD & POOR'S STABILITÉ POLITIQUE ET FISCALE	A+	AAA (le meilleur niveau possible)
LES MODES DE GESTION DISPONIBLES	► Gestion Déléguée et Déléguée Smart ► Gestion Libre et Libre Smart ► Gestion Multipoches ► Gestion Pilotée ► Gestion Pilotée Profilée (uniquement APICIL Epargne)	► Gestion Déléguée et Déléguée Smart ► Gestion Libre et Libre Smart ► Gestion Multipoches ► Gestion Pilotée
UNIVERS D'INVESTISSEMENT	OPC, Fonds euro, Fonds structurés, ETF, Capital investissement, CLN, OPC, SCI, SCPI	OPC, ETF, Fonds euro, Fonds structurés, SCPI, OPC



* APICIL Épargne, entreprise régie par le code des assurances, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 14 684 625 €, dont le siège social est situé 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 440 839 942

LA GAMME INTENCIAL GESTION PRIVÉE II

Des contrats intégrant :

- Une offre financière diversifiée gérée par des sociétés de gestion de renom.
- Un pilotage de votre épargne en toute autonomie ou avec l'aide de votre conseiller en gestion de patrimoine grâce à de nombreux modes de gestion innovants.
- Un accès et une consultation de vos opérations 100% digitalisés.

LES MODES DE GESTION DISPONIBLES AU SEIN DE LA GAMME INTENCIAL GESTION PRIVÉE II :



Disponible
en mode
SMART*

GESTION DÉLÉGUÉE

Déléguez la gestion
à votre conseiller en
gestion de patrimoine



Disponible
en mode
SMART*

GESTION LIBRE

Gérez votre contrat en
toute autonomie ou avec
l'aide de votre CGP



GESTION MULTIPOCHES

Associez une poche de
gestion libre ou déléguée
à une poche gérée par une
société de gestion



GESTION PILOTÉE

Déléguez votre contrat
à des sociétés de gestion
sélectionnées

Que vous soyez
un investisseur
actif ou passif,
novice ou
expérimenté, nos
modes de gestion
vous permettent
de piloter votre
épargne à votre
rythme...

* Accédez à une sélection de supports
à frais de gestion réduits.

LA GAMME INTENCIAL GESTION PRIVÉE II
VOUS DONNE ACCÈS À 3 OPTIONS
D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS DISPONIBLES
À LA SOUSCRIPTION ET EN COURS DE VIE DU
CONTRAT.

DISPONIBLE EN DIGITAL

- **Le lissage des investissements** pour diversifier votre épargne à votre rythme.
- **L'écrtage des plus-values** pour sécuriser ou dynamiser votre épargne.
- **L'arrêt des moins-values** par support pour déclencher un arbitrage automatique en cas de moins-value par rapport à la plus haute valorisation atteinte.



Le + INTENCIAL Patrimoine :

des options d'arbitrages
programmés pour gérer votre
contrat en toute sérénité en
anticipant les aléas des marchés
financiers.

UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les contrats de la gamme **INTENCIAL Gestion Privée II** sont **accessibles en architecture ouverte** et intègrent un large choix de supports d'investissement hautement diversifiés couvrant toutes les classes d'actifs et toutes les zones géographiques.



couvrant
toutes
les classes
d'actifs...



Plus de 700 supports
financiers référencés



Une offre riche en
supports immobiliers



Une large gamme de
fonds responsables



Des solutions
d'opportunités,
des produits
structurés, du capital
investissement...

► APICIL Euro
Select
► APICIL
EuroFlex



FONDS EUROS

► High yield
► Corporate
► Investment
Grade



OBLIGATIONS

► OPCI
► SCPI



SUPPORTS
IMMOBILIERS

► Accès facilité
au marché
secondaire



PRODUITS
STRUCTURÉS

► Actions et
obligations
sectorielles et
géographiques



ETF

► Dont une
gamme ISR



ACTIONS

► FCPR
► FPCI
► FPS



CAPITAL
INVESTISSEMENT

L'organisme assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Pour rappel, le document d'informations clés des contrats d'assurance-vie et de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques et/ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès du Conseiller et/ou sur le site

www.mesdocumentspriips.fr/apicil



Des frais
de gestion
simplifiés...



LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES D'INTENCIAL GESTION PRIVÉE II VIE ET D'INTENCIAL GESTION PRIVÉE II CAPI ⁽¹⁾ PERSONNE PHYSIQUE

MODALITÉS DES VERSEMENTS				
VERSEMENT INITIAL	20 000 €			
VERSEMENT LIBRE	5 000 €			
VERSEMENT PROGRAMMÉ	Mensuel 300 €	Trimestriel 1 000 €	Semestriel 2 000 €	Annuel 3 000 €
FRAIS				
FRAIS D'ENTRÉE	4,50 % maximum des primes			
FRAIS DE GESTION SUR APICIL EURO SELECT	1,00 % maximum par an			
FRAIS DE GESTION SUR LES UNITÉS DE COMPTE	1,00 % maximum par an			
FRAIS DE SORTIE	0 %			
FRAIS SUR ARBITRAGES PONCTUELS EN GESTION LIBRE ET LIBRE SMART	1 % maximum du rachat effectué avant réinvestissement (minimum forfaitaire de 50 €)			
FRAIS DES OPTIONS D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS	- 0,50 % maximum du rachat effectué avant réinvestissement - Le lissage des investissements est gratuit			
FRAIS DE LA GARANTIE DÉCÈS COMPLÉMENTAIRE PLANCHER	3,768 % maximum par an des capitaux sous risque			

⁽¹⁾ Pour les caractéristiques du contrat de capitalisation d'INTENCIAL Gestion Privée II Capi Personne Morale, vous reporter à l'avenant inclus dans le bulletin de souscription.



INTENCIAL Patrimoine est la marque du Groupe APICIL exclusivement dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine et à leurs clients.



Un Groupe pleinement engagé

Le Groupe APICIL intègre la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) comme une ambition stratégique à part entière, au même titre que les aspects produits, économiques et financiers.

Cette volonté affirmée s'exprime dans ses domaines d'actions prioritaires : **l'inclusion et la diversité**.



Les 3 piliers de la politique RSE du Groupe APICIL



INCLUSION



Favoriser une évolution positive de la société, une transformation inclusive qui ne laissera personne sur le bord du chemin



PROTECTION SOCIALE DURABLE



Par une relation durable et équilibrée, soutenir nos clients face aux aléas de la vie



Soutenir une économie pérenne par notre ancrage territorial



ENVIRONNEMENT



Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique à travers une trajectoire bas carbone et une politique d'investissement engagée



INTENCIAL
PATRIMOINE

■ GROUPE **APICIL**



INFORMATIONS AUX LECTEURS, Sauf mention contraire, les éléments contenus dans ce document sont produits par INTENCIAL Patrimoine mais ne constituent en aucun cas un conseil personnalisé ou une proposition contractuelle et/ou commerciale. Ils sont donnés à titre strictement indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, en particulier ceux de nature fiscale. Pour envisager des mesures adaptées à votre situation, contactez un Conseiller en gestion de patrimoine.

APICIL LIFE, est le nom de la succursale française de The OneLife Company S.A., entreprise d'assurance sur la vie de droit luxembourgeois dont le siège social se trouve au 38, Parc d'Activités de Capellen à L-8308 Capellen, Grand duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n°34.402, au capital social de 50 200 525 €. Succursale pour la France : 51 rue de Londres, Paris 8^{ème}, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 878 395 169

INTENCIAL Patrimoine, SASU au capital de 227 020 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 631 673, ayant son siège social au 20 rue de la Baume, 75008 Paris. Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 022 729 en qualité de :

- Courtier d'assurance ;
- Courtier en opérations de banque et en services de paiement ;
- Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement ;
- Agent lié de GRESHAM Banque, société anonyme au capital de 8 997 634 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 341 911 576, ayant son siège social au 20, rue de la Baume, 75008 Paris, pour les services d'investissement et les services de paiement.

INTENCIAL Patrimoine est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 75436 Paris Cedex 09.



Rejoignez-nous sur **in**

intencial.fr